



« D'ARGENT A L'ORME ARRACHÉ DE SINOPLE »

## Séance du Conseil Municipal du Jeudi 30 Juin 2022 à 19h00

Étaient présents : BERTIN Valérie – BOURDENET Cédric – CHABOD Jérôme – DUBOIS-DUNILAC Nathalie – GEORGE Patric – HUGEL Daniel – JEANNEROD Carole – JUNOD Hélène – MAHON Catherine – MARGUET Alain – MARGUET Gilbert – MIGNARD Alexandre – NICOLET Pascal – VIENNET Elisabeth.

Étaient excusés : GIRARDET Valentin – JAILLET Audrey donne pouvoir à JUNOD Hélène – SALOMON Julie.

Monsieur Pascal NICOLET a été nommé secrétaire de séance.

Rédaction : Nathalie CAILLE

---

### 1. PRÉSENTATION PROJET TERRAIN ALLÉE DES IRIS PAR STE PELLEGRINI

Monsieur Adrien PELLEGRINI – gérant de la société de promotion immobilière et de construction PELLEGRINI – présente un projet en vue de la requalification du secteur des Iris, sur l'emplacement de l'ancienne maison et bâtiment agricole de la famille BOLE-DU-CHOMONT / BICHET.

Ce projet consiste en la construction d'un bâtiment composés de 11 logements du T2 au T3 sur 3 niveaux (rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> étage et combles) et garages en sous-sol.

A l'issue de cette présentation et à la suite de la présentation d'un premier projet par le « Carré de l'Habitat » lors de la précédente séance, le Conseil Municipal décide de se positionner en faveur du projet présenté par PELLEGRINI. Ce dernier sera invité à présenter prochainement un avant-projet sommaire plus détaillé à une commission municipale composée de Mesdames Carole JEANNEROD – Catherine MAHON et Messieurs Patric GEORGE – Daniel HUGEL – Alexandre MIGNARD – Cédric BOURDENET.

### 2. PERMIS DE CONSTRUIRE

- MINDRUT Mihai : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « Pâturage Dessous » lot n°16
- SAGAIRE William : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « Pâturage Dessous » lot n°1

- **BLANCHARD Eric** : extension de sa maison d'habitation sise 50 rue des Primevères
- **COVITA Maxime / BELPOIS Pauline** : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « Pâturage Dessous » lot n°4

Accord de la Commission Urbanisme sous réserve des observations qui seront émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS de Valdahon.

### 3. DÉCLARATIONS PRÉALABLES & DEMANDES DE TRAVAUX

- **EURL MAIRE Pascal pour le compte de BENOIT Dominique** : pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur sa maison d'habitation sise 40 avenue Jean de Lattre
- **ENERGIE VERTE MAISON pour le compte de CHABOD Jérôme** : pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur sa maison d'habitation sise 1 rue des Caves
- **HENRIET Jeannine** : pose de deux vélux dans les combles d'une maison d'habitation sise 2 avenue du Maréchal Leclerc

Accord de la Commission Urbanisme sous réserve des observations qui seront émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS de Valdahon.

- **BOLE-FEYSOT Jocelyne** : ouverture de vélux sur la maison d'habitation sise 12 avenue du Maréchal Leclerc
- **BIROST Grégory** : pose d'une pergola sur sa maison d'habitation sise 27 rue des Primevères
- **AMANN Grégory / SABOURDY Anaïs** : pose d'un grillage rigide avec brise-vue autour de leur propriété sise 13 avenue du Maréchal Leclerc
- **RIEDO Gabriel / MESNIER Sarah** : ouverture d'un vélux sur leur maison d'habitation sise 9 rue des Chardonnerets
- **BENAMARA El Mahdi** : construction d'un mur de soutènement en limite de leur propriété sise 13 rue des Bleuets
- **PRUD'HON Gabriel** : pose d'une isolation extérieure en façade de sa maison d'habitation sise 10 rue des Sapins
- **DEL AMO Brice** : Remplacement du garde-corps du balcon existant sur sa maison d'habitation sise 1 rue des Gentianes

Accord de la Commission Urbanisme.

### 4. CRÉATION EMPLOIS ADJOINTS TECHNIQUES

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de réorganisation des services techniques suite aux mouvements de personnel au cours de l'année 2021 et à la fin prochaine du congé parental de Madame Lucie MAUVAIS en novembre 2022.

Il est décidé de la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 21/35<sup>ème</sup>
- d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 24.50/35<sup>ème</sup>

## 5. TRAVAUX AEP / EAUX PLUVIALES AVENUE DE LATTRE ET RUE DE LA GARE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Dans le cadre du groupement de commandes établi par la CC MONTBENOIT pour les travaux sur les réseaux eau potable / eaux pluviales / assainissement avenue Jean de Lattre et rue de la Gare, et suite à l'avis d'appel d'offres lancé le 10 mai 2022, le Maire propose d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise la mieux-disante, à savoir l'entreprise VERMOT TP – 25650 GILLEY pour un montant total de 482 974.05 € HT décomposé comme suit :

Collectivité	Détail des travaux	Montant HT
Part C.C MONTBENOIT	Avenue de Lattre – eaux usées	69 366.60 €
	Rue de la Gare – eaux usées	78 257.60 €
	<b>TOTAL CCM :</b>	<b>147 624.20 €</b>
Part COMMUNE GILLEY	Avenue de Lattre – eaux pluviales	99 838.85 €
	Rue de la Gare – eaux pluviales	88 325.00 €
	Rue de la Gare – eau potable	147 186.00 €
	<b>TOTAL COMMUNE :</b>	<b>335 349.85 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>482 974.05 €</b>

Accord du Conseil Municipal.

## 6. VALIDATION ÉNERGÉTIQUE SALLE POLYVALENTE – VALIDATION AVANT-PROJET DÉFINITIF

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation énergétique de la salle polyvalente à un groupement de cabinets représentés par le cabinet Michel KRUZIC, lequel a présenté l'avant-projet définitif des travaux à envisager comme suit, sur la base du scénario retenu « enveloppe seule » :

LOTS ARCHITECTURAUX		
	Isolation enterré en pied de façades	33 400,00
	Isolation Thermique Extérieure (polystyrène)	328 900,00
	Couverture	500 100,00
	Menuiseries extérieures bois-alu	299 600,00
	Isolation intérieure & travaux divers	19 000,00

	Installation de chantier	9 000,00
	Correction acoustique Grande Salle	-
	Renfort Structure Salle d'Animation	8 800,00
	<b>TOTAL LOTS ARCHITECTURAUX</b>	<b>1 198 800,00</b>
<b>LOTS CHAUFFAGE VENTILATION - PLOMBERIE SANITAIRE</b>		
	Rénovation chaufferie & sous-station	-
	Chauffage	-
	Ventilation Salle Animation	-
	Ventilation Grande Salle	-
	Ventilation Salle Foot-Pétanque	-
	Ventilation Sanitaire	-
	Ventilation Vestiaires	-
	<b>TOTAL LOTS CV PS</b>	<b>-</b>
<b>LOT ELECTRICITE</b>		
	Electricité et Réseaux généraux	-
	Eclairage	-
	Securité	-
	Divers (dossiers, étiquetages etc)	-
	<b>TOTAL LOT ELECTRICITE</b>	<b>125 235,00</b>
	<b>Total HT</b>	<b>1 324 035,00</b>
	<b>TVA à 20,00 %</b>	<b>264 807,00</b>
	<b>Total TTC</b>	<b>1 588 842,00</b>

Enveloppe initiale du Maître d'Ouvrage : 1 195 250,00 € HT selon Règlement de Consultation

<b>PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>		
	Isolant biosourcé laine de bois	-
	Correction acoustique Salle Anim	-
	Installation photovoltaïque 9kWc	-
	Renfort Structure Salle Annexe	-
	<b>Sous-total HT</b>	<b>-</b>
	<b>TVA à 20,00</b>	<b>-</b>
	<b>% Total TTC</b>	<b>-</b>
	<b>Total HT avec options</b>	<b>1 324 035,00</b>
	<b>TVA à 20,00 %</b>	<b>264 807,00</b>
	<b>Total TTC avec options</b>	<b>1 588 842,00</b>

Suite aux contacts pris avec les différents financeurs, le Maire présente un plan de financement prévisionnel sur la base de ce scénario :

Co-financeur / dispositif	Montant HT subvention attendue
ETAT - DETR	397 210.50 €
Département du Doubs – PAC25 + bonus	120 000.00 €
Région BFC – Effilogis	100 000.00 €
SYDED	45 000.00 €
Certificats d'Economie d'Energie	43 000.00 €
Commune de GILLEY – fonds libre / emprunt	618 824.50 €
TOTAL HT	1 324 035.00 €

Accord du Conseil Municipal.

## **7. MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES DE LA COMMUNE**

Dans le cadre de la réforme qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022, les modalités de publicité des actes des communes sont modifiées. En effet, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Le Conseil Municipal décide d'adopter la publicité de ses actes par publication papier (registre au secrétariat de mairie), étant entendu que les comptes-rendus de conseil municipal continueront par ailleurs d'être affichés et publiés sur le site internet.

## **8. CONSTITUTION PROVISION POUR RISQUE DE DÉPRÉCIATION DE CRÉANCES**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté, lors de sa séance du 9 avril 2022, le budget primitif EAU pour l'année 2022. Sur conseil de Monsieur le Trésorier, il a été proposé au Conseil Municipal de constituer une provision pour couvrir le risque de dépréciation de créances à hauteur de 200 € pour l'année 2022.

Accord du Conseil Municipal.

## 9. DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION VOIRIE COMMUNALE – LA PETITE FIN – LE TREMBLET

Dans le cadre de la mise à jour de la Base Adresses de GILLEY, le Conseil Municipal adopte la dénomination et numérotation suivante pour le secteur « La Petite Fin » :

- ✓ LIEUDIT « LA PETITE FIN » pour la voie communale N°16
- ✓ LIEUDIT « LE TREMBLET » pour la voie communale N°22



## 10. TARIFS TAXE LOCALE PUBLICITÉ EXTÉRIEURE 2023

Accord du Conseil Municipal quant à l'augmentation de +2.8 % (indexée sur l'augmentation des prix indice INSEE) des tarifs 2022 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, comme suit :

- Superficie inférieure ou égale à 50 m<sup>2</sup> : 16.70 € le m<sup>2</sup>
- Superficie supérieure à 50 m<sup>2</sup> : 33.40 € le m<sup>2</sup>

Pour rappel, les enseignes et pré-enseignes publicitaires sont exonérées de cette taxe ; seuls les dispositifs publicitaires (type « panneau ») y sont soumis.

## 11. DÉCISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

Numéro	Objet décision	Précisions	Décision
D01/2022	DIA Vente LICATA CARUSO à GONGET - 11 rue des Bleuets	ZL N°197 - 665m <sup>2</sup>	pas d'exercice du droit de préemption
D02/2022	Acquisition ordinateur bibliothèque et vidéoprojecteur espace Donzel	2 834.00 € HT	marché confié à BURO INFO
D03/2022	Fourniture et pose abri-bus la Montagne	5 561.87 € HT	marché confié à ID VERDE
D04/2022	DIA Vente LEQUIN_ROMARY à PERRINGERARD - 20 rue des Gentianes	AA N°189-192-193 - 2190 m <sup>2</sup>	pas d'exercice du droit de préemption
D05/2022	DIA Echange KAWA IJEN à PODEVIN - 24 rue des fauvelles	AD N°175 - 1710 m <sup>2</sup>	pas d'exercice du droit de préemption
D06/2022	DIA Echange PODEVIN à KAWA IJEN - 24 rue des fauvelles	AD N°175 - 1710 m <sup>2</sup>	pas d'exercice du droit de préemption
D07/2022	DIA Echange KAWA IJEN à STE ESTELLE - 24 rue des fauvelles	AD N°175 - 1710 m <sup>2</sup>	pas d'exercice du droit de préemption
D08/2022	DIA Echange STE ESTELLE à KAWA IJEN - 24 rue des fauvelles	AD N°175 - 1710 m <sup>2</sup>	pas d'exercice du droit de préemption

## 12. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

### ■ CULTURE :

Monsieur Daniel HUGEL indique que la prestation du conteur dans le théâtre plein air (lotissement Sous le Crêt) a permis d'enregistrer une quarantaine d'entrées. Une réflexion est en cours pour envisager d'autres manifestations sur ce site.

La prochaine saison culturelle se prépare au sein de la Commission et sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

### ■ ASSOCIATIONS :

- Monsieur Daniel HUGEL précise qu'un questionnaire a été transmis aux associations concernant l'octroi d'une subvention communale, comme demandé lors du conseil municipal du 9 septembre 2021. Les réponses sont attendues pour le 31 août 2022 dernier délai.
- Par ailleurs, il est à noter qu'un **forum des associations** sera organisé le samedi 3 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 à la salle polyvalente.

- Madame Nathalie DUBOIS-DUNILAC informe également le conseil municipal de l'organisation d'une manifestation sur GILLEY autour d'**OCTOBRE ROSE** – opération de prévention du cancer du sein, en lien avec Madame Céline PERINI – infirmière Azalée à la maison médicale de GILLEY.

La date du **vendredi 30 septembre 2022** a été retenue, lors de laquelle un parcours sportif (marche ou course) sera prévu ainsi que des stands de prévention du cancer du sein et un temps festif sur la place du Général de Gaulle. Les recettes de cette soirée seront reversées à l'association « ONCO DOUBS ».

Une première réunion avec les associations locales a eu lieu le 28 juin ; toute personne souhaitant participer à l'organisation est invitée à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

### ■ CONSEIL D'ECOLE :

Madame Nathalie DUBOIS-DUNILAC précise que la journée « Ecole sans voiture » organisée le 14 juin dernier s'est bien déroulée. Une action de prévention de sécurité routière sera prévue à la prochaine rentrée en faveur des enfants circulant à vélo ou trottinette.

La liste des travaux à réaliser pendant les vacances estivales a été transmise aux services techniques.

L'équipe enseignante sollicite le remplacement du parc informatique vieillissant. Le Maire précise en retour que ce projet sera étudié plus précisément à l'automne 2022 afin de le prévoir au budget 2023 et solliciter les subventions possibles auprès de l'Etat.

La question de la création d'un nouveau point d'ombre dans la cour de l'école primaire a été abordée, avec plusieurs propositions : installation de gros pots avec des arbres ou nouvelles plantations ou encore construction d'un auvent.

### ■ COMMISSION PETITE ENFANCE :

Madame Nathalie DUBOIS-DUNILAC informe le conseil municipal que la Commission « Petite Enfance » a procédé au dépouillement des questionnaires de satisfaction transmis aux familles sur l'accueil périscolaire. Sur 180 courriers, une trentaine de réponses a été enregistrée ; globalement, le bilan est plutôt positif concernant les conditions d'accueil des enfants. Quelques remarques ont été notées sur des points à améliorer tels que la rapidité et la qualité du service de restauration.

Suite à une réunion de la Commission avec les responsables de la structure et l'ADMR, il a été décidé que la réunion d'information de rentrée serait désormais obligatoire pour les parents.

## ■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTBENOIT :

Madame Elisabeth VIENNET précise qu'une nouvelle contractualisation avec le Département du Doubs a été travaillée pour la période 2022-2028. Les contrats C@P 25 ont vocation à soutenir les projets de développement sur le territoire de chaque communauté de communes. Ils s'organisent autour de 2 volets :

- o Des interventions sur des projets structurants en faveur de la dynamique territoriale, dont le taux est soumis à arbitrage.
- o Des interventions en faveur des projets locaux, avec un taux fixe de 30%.

Une instance de concertation se réunit 2 fois par an, afin de procéder à la validation des dossiers.

Par ailleurs, Madame Elisabeth VIENNET informe le conseil municipal que le taux de taxe de séjour applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023 a été voté par le conseil communautaire : il s'élèvera à 5%.

Enfin, Madame Elisabeth VIENNET rappelle que l'attribution des fonds de concours prévus par la CCM doit respecter la thématique de transition écologique à travers deux axes : développement des énergies renouvelables et gestion de la ressource en eau.

## ■ COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX :

Monsieur Jérôme CHABOD informe le conseil municipal que le projet de réfection de la salle du 3<sup>ème</sup> âge a été discuté avec les principaux utilisateurs de cette salle (club du 3<sup>ème</sup> âge et Café Jeux). Dans un premier temps, il est prévu le remplacement de la moquette murale par la pose de fibre de verre et l'aménagement de rayonnages avec porte coulissante (septembre 2022). Un vidéoprojecteur sera également installé.

Le changement des fenêtres sera envisagé ultérieurement.

## ■ COMMISSION COMMUNICATION :

Monsieur Daniel HUGEL informe le conseil municipal que cette commission travaille à la mise en place prochaine d'un concours photo sur le thème « GILLEY au fil des saisons » et sollicite à cet effet, l'octroi d'un budget de 1000 € pour les récompenses.

Accord du Conseil Municipal.

## 13. AFFAIRES DIVERSES

### ■ RALLYES VOITURES ANCIENNES :

La 25<sup>ème</sup> édition des ROUTES DU JURA (randonnée touristique de navigation pour voitures anciennes et de collection) traversera GILLEY le 3 septembre 2022 à partir de 13h25.

Le rallye touristique de voitures de collection organisé par le club Bielles Brevannaises traversera GILLEY le 11 septembre 2022 à partir de 15h10.

■ BILAN SALLE POLYVALENTE 2021 :

Dépenses		Recettes	
Electricité	7 891.79 €	Locations	7 157.00 €
Combustibles	14 905.44 €		
Fournitures d'entretien	5 632.88 €		
Fournitures petit équipement	234.14 €		
Entretien bâtiment / matériel / maintenance	4 490.31 €		
Télécommunications	707.81 €		
Ordures ménagères	1 647.99 €		
Charges de personnel	16 544.06 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>52 054.42 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>7 157.00 €</b>

**Soit déficit de: 44 897.42 €**

■ COURRIER HABITANTS RUE DES GENTIANES :

Le Maire donne lecture du courrier adressé par un collectif de 21 habitants de la rue des Gentianes alertant sur la vitesse excessive des automobilistes dans cette rue.

Le Conseil Municipal décide d'installer dans un premier temps, le radar pédagogique dans cette rue et de restituer les statistiques relevés dans un second temps aux habitants avant toute prise de décision définitive.

La séance est close à 22 heures 30.

Le Maire,  
Gilbert MARGUET



Mairie de Gilley  
1, Place du Général de Gaulle  
25650 Gilley

✉ [mairie@gilley.fr](mailto:mairie@gilley.fr)  
☎ 03.81.43.32.00  
☎ 03.81.43.39.02



Retrouvez toutes nos infos sur @sortiragilley

[www.gilley.fr](http://www.gilley.fr)





# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

Loélio CLERC	25 mai 2022	PONTARLIER
Ambre MARGUIER	6 juin 2022	PONTARLIER
Adélie DORNIER	21 juin 2022	PONTARLIER
Paul HOSTETTLER	21 juin 2022	BESANCON

## MARIAGES

Isabelle MARANDET / Florent RAVAT	4 juin 2022	GILLEY
Emilie BRETON / Romain BOLLE-REDDAT	2 juillet 2022	GILLEY

## DÉCÈS

Régine BELOT née DREZET	24 juin 2022	PONTARLIER
Jordan FAIVRE	4 juillet 2022	GILLEY



### ■ ALERTE SÉCHERESSE – NIVEAU 2 :

Depuis le 7 juillet 2022, la Préfecture du Doubs a placé les communes de la haute chaîne du Doubs en alerte sécheresse renforcée.

Merci de votre civisme et du respect des restrictions qui en découlent :

# PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE

	Arrosages			Nettoyages			Remplissages / Vidanges		
	 Pelouses, massifs, fleurs, plantations en contenant et jardins potagers	 Espaces verts, arbres et arbustes	 Golfs et terrains de sport enherbés	 Toitures, façades, terrasses	 Voitures	 Voiries	 Piscines privées	 Piscines ouvertes au public	 Plans d'eau
<b>Alerte 1</b>	 Interdit entre 8h et 20h	 Interdit sauf jeunes arbres et arbustes (- 1an) entre 20h et 8h	 Interdit entre 8h et 20h (tenir un registre consommation pour le golf)	 Interdit sauf avec matériel HP <sup>5</sup>	 Interdit sauf stations économes <sup>5</sup> (HP <sup>5</sup> / recyclage)	 Autorisé uniquement avec auto-laveuse ou HP <sup>5</sup>	 Interdit pour plus de 1m <sup>3</sup> sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débute avant les 1 <sup>ères</sup> restrictions	 Pas de restrictions particulières	 Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau
<b>Alerte renforcée 2</b>	 Interdit sauf arroser potagers entre 20h et 8h	 Interdit sauf jeunes arbres et arbustes (- 1an) entre 20h et 8h	 Interdit sauf green et départs et stades autorisés entre 20h et 8h (1 fois / semaine pour les stades) (Cf. affichette <sup>4</sup> )	 Interdit sauf autorisation (Cf. affichette <sup>4</sup> )	 Interdit sauf stations économes <sup>5</sup> (HP <sup>5</sup> / recyclage)	 Interdit sauf impératif sanitaire (Cf. affichette <sup>4</sup> )	 Interdit pour plus de 1m <sup>3</sup> sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débute avant les 1 <sup>ères</sup> restrictions	 Interdit sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS	 Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau
<b>Crise 3</b>	 Interdit sauf potagers entre 20h et 8h avec de l'eau de pluie	 Interdit	 Interdit sauf pour les greens et seulement entre 20h et 8h	 Interdit sauf autorisation (Cf. affichette <sup>4</sup> )	 Interdit sauf impératif sanitaire	 Interdit sauf impératif sanitaire (Cf. affichette <sup>4</sup> )	 Interdit	 Interdit sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS	 Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau



Les prélèvements réduisent les débits et concentrent les rejets polluants dans les rivières et les nappes.



Le plan d'économie d'eau est selon les niveaux d'alerte pour les activités commerciales et artisanales.



L'irrigation des cultures est également soumise à restriction (se référer à l'arrêté de restriction en vigueur).



Les restrictions et interdictions mentionnées sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (nappes / rivières / lacs / pompage / réserve d'eau de pluie). Les dérogations doivent être sollicitées et justifiées par courriel (voir ci-dessous) auprès de la DDT et présentées en cas de contrôle. Des relevés de compteur peuvent être demandés.



Les fontaines sont fermées à tous niveaux quand cela est techniquement possible.



En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une **sanction pouvant aller jusqu'à 1500€**. Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez prendre contact avec le service police de l'eau de la DDT ([ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr)) ou vous référer à l'arrêté de restriction en vigueur (à retrouver dans votre mairie).

1. Alerte (niveau 1)

Elle est déclenchée lorsque la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ne sont plus assurés dans de bonnes conditions.

2. Alerte renforcée (niveau 2)

Elle correspond à une aggravation de la situation hydrologique par rapport au niveau de l'alerte, sans toutefois que les milieux aquatiques et les usages de l'eau ne soient encore trop durement atteints.

3. Crise (niveau 3)

Elle commence lorsque les milieux et les usages de l'eau sont très durement affectés par la situation hydrologique. Cette situation doit conduire à la limitation des usages de l'eau aux usages prioritaires (notamment l'eau potable, l'eau pour le bétail...). Tous les autres usages ont vocation à être interdits.

4. Affichette

Delivrée par la DDT (25), cette attestation fait mention des jours et horaires de consommation d'eau.

5. Station économe

Système équipé d'un dispositif de recyclage de l'eau validé par la DDT.

6. HP

Haute pression



**France  
services**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### ■ FERMETURE ESTIVALE FRANCE SERVICES :

La Maison France Services / agence postale de GILLEY sera fermée du lundi 1<sup>er</sup> août au samedi 6 août inclus. Les recommandés et colis seront transférés à l'Agence Postale de MONTBENOIT (ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 18h30).

Reprise des horaires habituels d'ouverture le lundi 8 août 2022.

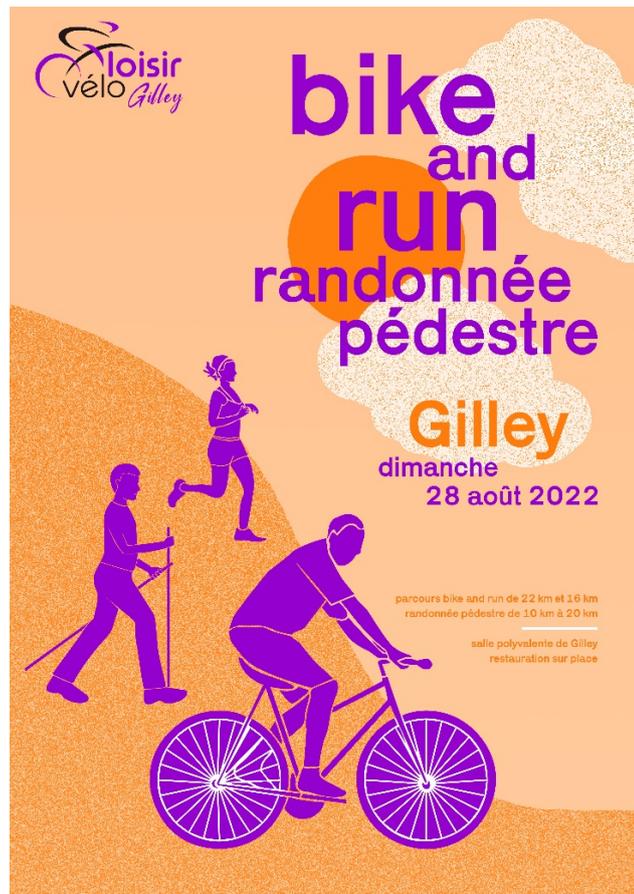
Fermeture exceptionnelle les jeudi 18 août après-midi et vendredi 19 août après-midi.

### ■ FERMETURE ESTIVALE SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Le secrétariat de mairie sera ouvert uniquement comme suit la période du samedi 13 août au samedi 3 septembre 2022 inclus :

- Mardi 16 – jeudi 18 et vendredi 18 août : 14h00 – 17h00
- Lundi 22 août : 8h00 – 12h00
- Mardi 23 août : 8h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00
- Jeudi 25 – vendredi 26 et samedi 27 août : 8h00 – 12h00
- Lundi 29 août : 8h00 – 12h00
- Mardi 30 août : 8h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00
- Jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 septembre : 8h30 – 12h00





**L'association Vélo Loisirs et le Comité des Fêtes vous invitent à participer à une belle journée d'été, ouverte à tous, le 28 août 2022 à Gilley.**

**Vélo Loisirs** vous propose un petit **repas** à midi, en famille, entre amis, après ou non, une petite **randonnée** pour prendre un bon bol d'air.

**Un bike and run** est également proposé à tous. Nul besoin d'être un grand sportif (un VTT, un peu de course à pied) et on est heureux à l'arrivée.

Afin d'optimiser l'organisation, il est recommandé de s'inscrire sur le site [hel-loasso.velo.loisirs.gilley](http://hel-loasso.velo.loisirs.gilley), avant le vendredi 26 août.

De 14h00 à 19h00, **le Comité des Fêtes** vous propose de venir vous amuser à **la Fête de l'été**, également aux abords de la salle polyvalente.

Une buvette sera à votre disposition

et vous pourrez vous initier au Ventrigrisse, Volley, Badminton, Molky et jeux de bois.

**Nous vous attendons nombreux.  
Bel été à toutes et tous**

Organisé par l'association, Noé le combat de notre vie.



22  
JUILLET

DE 16H30 À 22H

Place de la Mairie à Gilley

# MARCHÉ NOCTURNE

EN EXTÉRIEUR

## Stands producteurs/artisans

### Animations enfants

(château gonflable, maquillage, pêche au canard)

### Animation musicale

### Balade en calèche

### Buvette

### Petite restauration, paella



Contact au 0772290946 ou par mail à  
[noenotrecombat@gmail.com](mailto:noenotrecombat@gmail.com)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIC

